

Bien se couvrir les pieds lors des soins à domicile



Rose-Ange Proteau
asstsas

Le client à domicile peut-il exiger que le soignant enlève ses bottes ou ses souliers en entrant ? Évidemment, si les chaussures sont sales, il est préférable de les enlever ou de porter des couvre-chaussures. Dans ce cas, lesquels choisir ?

La problématique des chaussures en soins à domicile varie selon plusieurs facteurs : la saison, l'état de la chaussée, la propreté des lieux, la durée et la nature de la tâche, l'état de santé du client (maladies ou plaies infectées), etc. Le client peut également être réticent à ce que l'on marche en chaussures dans la maison.

LES BOTTES D'HIVER

Le port prolongé de bottes à l'intérieur n'est pas recommandé, car il favorise l'humidité des pieds et le développement de mycoses. Ainsi, lorsque la durée des soins est longue, il est préférable de les enlever et de mettre des souliers.

De plus, lors des soins d'hygiène, en raison de la chaleur des salles de bain, les soignants doivent enlever leurs bottes. Toutefois, ils doivent porter des souliers fermés qui protègent les pieds du risque de se frapper sur un meuble ou d'un objet qui tombe, de même que des liquides biologiques et des aiguilles souillées.

La disponibilité d'une chaise près de l'entrée du domicile favorise les bonnes postures pour se chausser et se déchausser, sans flexion ou torsion du dos. Elle est aussi utile au soignant qu'au client. Certaines bottes à mi-hauteur peuvent être enlevées sans se pencher. Les souliers et les bottes qui s'enfilent rapidement ou à attaches velcro sont donc à privilégier.

Le port prolongé de bottes à l'intérieur n'est pas recommandé, car il favorise l'humidité des pieds et le développement de mycoses.

1. Un soulier de marche pour femme, pointure 7 1/2, est compatible avec des couvre-chaussures en caoutchouc pour homme.



COUVRE-CHAUSSURES EN CAOUTCHOUC

Les couvre-chaussures de type « claques » et les couvre-bottes munis d'une fermeture-éclair permettent aux intervenants de demeurer chaussés en tout temps. Ils évitent aussi de transporter des souliers dans un sac. Toutefois, ils sont conçus pour des souliers d'hommes. Les couvre-chaussures féminins de nos grands-mères semblent disparus du marché ! Plusieurs femmes qui portent des souliers de marche à semelle large peuvent quand même les utiliser. Même s'ils sont moins esthétiques, ils gardent les chaussures au sec et sont assez chauds pour être portés l'hiver (photo 1).

COUVRE-CHAUSSURES JETABLES EN PASTIQUE

Pour l'intérieur, il existe différents modèles de couvre-chaussures jetables en plastique ou en papier. Les modèles en papier ne sont pas recommandés, car ils ne retiennent pas l'eau et ne sont pas antidérapants.

Il faut préférer les modèles en plastique, étanches et antidérapants (**photo 2**). Ils recouvrent les bottes ou les souliers et protègent le plancher du domicile. Rapides à enfiler, ils diminuent les flexions et les torsions du dos pour mettre et enlever les bottes et les souliers et protègent de l'insalubrité du logement, s'il y a lieu. Comme ils ne protègent pas les pieds, ils ne doivent pas être portés uniquement avec des bas.

Ces couvre-chaussures sont utilisés davantage l'hiver. Ils peuvent aussi l'être en toute saison afin d'éviter les discussions avec le client qui souhaite que l'intervenant se déchausse. Il est préférable de les utiliser en usage unique, ou chez un seul client, afin de ne pas transporter les germes, les insectes ou la saleté d'un domicile à l'autre. En cas de réutilisation, il faut surveiller le degré d'usure.

Des livreurs d'équipements pour les clients à domicile utilisent ces couvre-chaussures depuis plus de dix ans. Durant cette période, ils n'ont subi aucune chute reliée au port des couvre-chaussures. Ils les jettent lorsqu'il y a des signes d'usure apparents, car ils deviennent alors moins antidérapants.

Dans la région de Montréal, depuis quelques années, il y a prolifération des punaises dans certains domiciles¹. Pour diminuer le risque de transporter des punaises d'un domicile à l'autre, les livreurs, qui ne portaient des couvre-chaussures que l'hiver, les portent maintenant en toute saison.

PRÉPARER SA SORTIE

Il arrive parfois qu'un intervenant à domicile se sente en danger. Il doit alors pouvoir quitter rapidement les lieux, idéalement, avec ses chaussures aux pieds ! Dans ces situations, la brochure Prévention des agressions lors d'interventions dans

Il arrive parfois qu'un intervenant à domicile se sente en danger. Il doit alors pouvoir quitter rapidement les lieux, idéalement, avec ses chaussures aux pieds !

la communauté, astuces de sécurité de l'ASSTSAS² indique des mesures de prudence pour préparer sa sortie : « Je garde mon manteau avec moi et je reste chaussé. Surtout l'hiver ! Attention ! Il y a aussi la gestion des bottes d'hiver. Je vérifie si je peux garder mes bottes dans la maison ou j'opte pour des couvre-chaussures pas chers qui ne me manqueront pas si je dois les abandonner derrière moi ».

Évidemment, l'intervenant inquiet pour sa sécurité peut quand même sortir en souliers et retourner chercher ses bottes plus tard !

COUVREZ CE PIED...

Pour les interventions de courte durée, les couvre-chaussures jetables en plastique antidérapants sont satisfaisants dans la plupart des situations de soins, et ce, en toute saison. Les intervenants à domicile devraient donc toujours en apporter plusieurs paires avec eux. Pour les interventions de longue durée, il est préférable de porter des souliers plutôt que des bottes. S'ils conviennent à votre pied, les couvre-bottes en caoutchouc vous faciliteront la tâche. ●

RÉFÉRENCES

1. COSSETTE, B., M.-C. LACOMBE, J. BLEAU. *Interventions à domicile – Situations d'insalubrité morbide*, Guide de prévention, ASSTSAS et Agence de santé et de services sociaux des Laurentides, page 29 (www.asstsas.qc.ca/insalubrite-morbide.html).

2. ROBITAILLE, M.J. *Prévention des agressions lors d'interventions dans la communauté – Astuces de sécurité*, ASSTSAS, 2002, 28 p. (www.asstsas.qc.ca/b29-agressions.html).

BÉDARD, S. « Lésions professionnelles pour les soignantes à domicile », *Objectif prévention*, vol. 33, n° 2, 2010, p. 11 (www.asstsas.qc.ca/op332011.html).

OIIQ (www.oiiq.org/publications/le-journal/archives/novembredecembre-2006-vol-4-n-2/l-oiiq-prend-position-sur-la-tenue-).



2. Couvre-chaussure jetable en plastique antidérapant (Cie AMG #018-285, environ 50 \$/250).